

Élections municipales Bourg-la-Reine 15 et 22 mars 2020



LA VILLE EN PARTAGE

Écologie – Démocratie – Solidarité

En 25 ans de vie à Bourg-la-Reine, dont près de 10 comme élu municipal, et fort de divers engagements locaux, j'ai appris à bien connaître notre ville, ses richesses, pas toujours utilisées, et aussi ses difficultés et ses manques. Comme chef d'entreprise, j'ai appris à élaborer un projet collectif et coordonner sa réalisation.

En plus de 6 mois déjà à préparer l'élection de mars 2020, en équipe et avec la population, nous avons construit une équipe solide, cohérente et compétente, mais aussi humble et souriante. Nous avons beaucoup écouté, et recueilli de nombreuses demandes et idées pour apporter des solutions aux problèmes des Régina-burgiennes et des Réginaburgiens. Nous voulons tout au long du mandat poursuivre en pratiquant une démocratie participative.

La liste d'union que j'ai l'honneur et le plaisir de conduire réunit des personnalités de tous âges, de tous les quartiers, et ayant des expériences et des compétences fortes et variées. **Jamais l'union des écologistes et forces de gauche n'a été aussi large à Bourg-la-Reine.**

Je crois que la force de notre candidature tient notamment à la cohérence du projet et de l'équipe.

Deux crises marquent notre temps, la crise environnementale, voyant les puissants (pays, personnes, entreprises...), détruire les écosystèmes au mépris des limites intangibles de la nature, et menacer à la fois la santé et la paix du monde pour le profit à court terme. L'autre crise, liée à la première, tient dans l'accroissement inédit des inégalités et injustices sociales.

La lutte contre ces deux fléaux sera **la boussole de mon engagement municipal**. Bourg-la-Reine et le Territoire Vallée Sud Grand Paris doivent diminuer de façon volontariste et innovante leurs impacts écologiques, et les habitants, notamment les plus fragiles, doivent être mieux accompagnés, aidés et soutenus pour accéder à leurs droits, **en vue d'une vie plus agréable**. Au nom des habitants, la Ville portera ces thèmes au territoire Vallée Sud Grand Paris, au Conseil départemental des Hauts-de-Seine ou à la Région Ile-de-France.



Enfin, je m'engage à ce que la Mairie, premier employeur et premier investisseur de la ville, soit **exemplaire socialement et d'un point de vue environnemental** dans la gestion du personnel, comme dans les achats et investissements, avec la rigueur nécessaire à la gestion de l'argent public.

Christophe Bonazzi

Retrouvez nous lors des réunions publiques !

31/01 - 20h - École de la Fontaine Grelot

06/02 - 20h - École de la République

21/02 - 20h - École des Bas-Coquarts

26/02 - 19h30 - Agoreine

Liste soutenue par :



Changeons d'ère à BLR !

Les territoires sont les acteurs clés du « plus grand défi de l'humanité » (Nicolas Hulot). Demain, la canicule de 2003 sera l'été moyen à Bourg-la-Reine. L'action de chacun ne peut suffire : la mairie constitue un levier d'action formidable, à condition d'agir intelligemment.

Une mairie dispose de nombreux outils pour accompagner la transition écologique des habitants : rénovation thermique, mobilité, achats publics, alimentation, espaces verts, sans oublier les questions des déchets, de santé publique, et de qualité de l'air. A nous d'être à la hauteur

des enjeux, pour Bourg-la-Reine, pour notre santé et notre bien-être !



Christophe Bonazzi
Tête de liste / Chef d'entreprise

Energie

Créer un guichet unique de la rénovation thermique pour informer sur les dispositifs de rénovation des logements et appuyer la rénovation thermique des logements sociaux.

- Imposer des niveaux de performance énergétique élevés pour les nouvelles constructions.
- Lutter contre la pollution lumineuse.
- Exploiter le potentiel de la géothermie et des autres énergies vertes.

Soutien Financier - Dons – Vous pouvez participer à notre campagne en envoyant vos dons par chèque libellé à l'ordre de «Alex Marvaldi, mandataire financier de Christophe Bonazzi» déclaré en préfecture le 23/09/2019 - 25 rue Jean-Roger Thorelle - 92340 Bourg-la-Reine.

Le candidat ne peut recueillir de dons que par l'intermédiaire du mandataire. Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire. Sera puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende quiconque aura, en vue d'une campagne électorale, accordé un don ou un prêt en violation des articles L. 52-7-1 et L. 52-8. Lorsque le donateur ou le prêteur sera une personne morale, le premier alinéa du présent III sera applicable à ses dirigeants de droit ou de fait.



Mobilités durables

Installer des signalisations cyclistes aux carrefours et garantir un équilibre et un respect mutuel entre piétons, cyclistes et voitures dans les nouveaux projets de voirie.

- Développer le stationnement vélo et aider les habitats collectifs dans la conception d'abris à vélos accessibles et faciles.
- Voter un Plan Climat ambitieux au Territoire, en lien avec les communes voisines.
- Développer des initiatives de co-voiturage et d'autopartage

Espaces verts et alimentation

Créer des îlots de fraîcheur par la végétalisation et le choix de couleurs claires.

- Soutenir les jardins partagés au sein des résidences privées ou sociales.
- Soutenir la cuisine centralisée pour les cantines scolaires et du personnel, en créant un contrat pour une alimentation plus locale, plus bio, de saison.
- S'engager au « zéro artificialisation nette des sols ».